

ABONNEMENTS. UN AN. Canada... \$3.00 Etats-Unis... 3.50 SIX MOIS. Canada... \$1.50 Etats-Unis... 1.75

LE FRANC-PARLEUR CREDIDI · PROPETER · QVOD · LOCVTVS · SVM.

TARIF DES ANNONCES. Première insertion, par ligne... \$0.08 Chaque insertion suivante par ligne... 0.02

BUREAUX : 22, RUE SAINT-GABRIEL.

ADOLPHE OUMET, RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX : \$3.00 PAR AN

PUBLICATION !

Est en ce moment en vente chez tous les libraires de cette ville et au Bureau du Franc-Parleur : "Le Don Quichotte montréalais sur sa Rossignante ou M. Dessaulles et La Grande Guerre Ecclésiastique, par Luigi."—Prix, 40 cts.

AVIS IMPORTANT

AUX ABONNÉS. Nous référons nos lecteurs à la dernière colonne d'annonces de notre journal où sont indiqués le titre et les prix des brochures sortant de nos presses.

AVIS DE L'ADMINISTRATION.

Nous avons passé nos comptes d'abonnement entre les mains d'un collecteur, tant pour la ville que pour la campagne. En conséquence, ceux qui sont arriérés pourront s'attendre à subir toutes les rigueurs légales.

Feuilleton du "Franc-Parleur"

LA

REVOLTE DES CIPAYES

QUATRIEME RECIT.

II

UN PROTECTEUR.—VOYAGE AU THIBET. —LIEUTENANT ET ROI.—FORTUNES ET DISGRACE.

(Suite.)

Qui m'eût dit que je vous écrirais du Thibet ? Me voici assis sous une petite tente de huit pieds de long, où tiennent à grand peine un étroit cot, une table et une chaise de dimensions militaires, mon fusil, et une petite boîte d'étain renfermant, avec mes livres et mes papiers, les matériaux de la présente épitre.

le teint noisette de sir Henry, le blanc jaunâtre et parcheminé des Kachemyriens, la couleur honnêtement brunotte du Sikh haut et mince, l'olive clair du Radjpoute, et toutes les dégradations enfumées qui mènent au noir parfait de l'Indien basse caste. Je suis, je crois, un des hommes les plus blancs de l'Inde, car au lieu de brunir au soleil, j'y blanchis, à l'instar de la chicorée et du céleri.

Quels yeux vous ouvririez devant ma longue barbe, mes moustaches, mes favoris ! Mais c'est aussi trop de personnalité ; revenons aux faits. L'Indus mugit à cinq cents pieds au-dessous de nous, comme pressé de quitter un pays si monotone, et nous nous tortions le cou quand, de l'endroit où nous sommes, nous voulons regarder la cime es monts sourcilieux qui l'enferment dans son lit de rochers. Je n'ai jamais contemplé scène si sauvage, pays si abandonné du ciel. Ici toute vie cesse. En huit jours de voyage, savez-vous ce que j'ai vu ? J'ai vu trois marmottes, deux hoches-queues et trois choucas. Or, nous faisons, en moyenne, vingt milles par jour.

Dernièrement il nous advint de rencontrer une dame, de la façon du monde la plus romanesque, au milieu du plus sauvage vallon, et par un temps presque aussi sauvage. C'est une fort jeune et jolie créature, douée de la plus indomptable énergie, et capable de tout supporter au monde... excepté, cependant, monsieur son mari.

C'est pour ne pas l'avoir avec elle qu'il le voyage aussi seulotte.

Figurez-vous que, depuis tantôt trois mois, elle parcourt à dos de poney un pays où fort peu d'homme oserait se risquer, traversant les passes les plus formidables, les rivières les plus profondes et les plus rapides, les déserts les plus abandonnés de toute l'Asie. Elle était depuis vingt jours dans les plus extrêmes solitudes du Thibet, où ses yeux n'ont pas rencontré une seule habitation à l'usage des hommes, passant des journées entières sans nourriture, des nuits entières sans abri, franchissant des défilés qui s'ouvrent à seize ou dix-huit mille pieds au-dessus du niveau de la mer (à ses hauteurs, respirer fait mal), souffrante, épuisée, mais persévérant toujours. Pauvre enfant, je crains bien qu'elle soit près de sa fin !... Il est évident qu'elle lutte contre une consommation terrible, résultant d'une chute qu'elle fit, au début de sa route, au fond d'un précipice.

Donc nous la rencontrâmes, l'autre soir, à mi-chemin d'ici au Kachemyr. Elle se trouvait à quinze ou vingt milles de ses tentes ; la pluie et l'obscurité arrivaient de compagnie ; le thermomètre était au-dessous de 50. Nous la convînâmes en conséquence, à camper avec nous. Je lui donnai ma tente et mon cot ; je pris le rôle de femme de chambre ; je lui apportai des bas et des souliers bien chauds, de l'eau, des serviettes, des brosses, bref tout ce qui pouvait compléter autour d'elle un certain confort, après quoi nous dînâmes ensemble, et je n'ai jamais passé soirée plus charmante.

Gaie comme une alouette, elle nous donnait mille renseignements curieux, semés des plus piquantes anecdotes, et nous racontait ses Mémoires dans le style le plus vif. Le matin suivant, après un déjeuner avalé au point du jour, je la replaçai sur son poney, elle reprit sa route et nous ne l'avons plus revue. Espérons qu'elle vivra assez longtemps pour attendre le but de sa course, et ne s'en ira pas mourir dans quelque gorge de montagne, seule et sans secours.

Nos voyageurs poussèrent jusqu'à Ladakh, où ils virent des marchands qui venaient chercher leurs approvisionnements à Nijai-Nogovorod, et apportent ainsi, traversant l'Asie dans toute sa longueur, les produits industriels de la Russie aux sauvages habitants du Thibet. Toutefois cet entrepôt central, ce grand emporium du commerce nord-oriental, leur apparut comme un amas de misérables boutiques à peine dignes d'une foire de comté.

Le climat seul les ravit par sa bienfaisante fraîcheur. A ces hauteurs exceptionnelles, il neige rarement, il ne pleut jamais et, sous un ciel toujours bleu, courent des brises délicieusement fortifiantes qui retrempe les organisations épuisées par la chaleur des jungles.

S'attachant de plus en plus à son compagnon de voyage, sir Henry Lawrence le pressait de solliciter, en vertu de ses services dans la dernière campagne, l'avancement qu'il avait mérité. Une fois major, si Hodson s'ennuyait du service civil, son ami se faisait fort de le placer à la tête

d'un des régiments du Pendjab. Or c'était là une grande tentation, pour un homme que la guerre attirait.

« Le rang, les distinctions militaires ont plus de charmes pour moi que toutes les roupies du monde, dit-il dans son style énergique. J'aime mieux m'ouvrir avec l'épée la route qui mène à une pauvreté glorieuse, que creuser avec la plume celle qui conduit à l'opulence. A mes yeux—continue-t-il,—former, dresser, entraîner des soldats (to train, le mot des jockeys disciplinant leurs chevaux) est un travail d'un attrait tout particulier. J'aime passionnément cette influence supérieure qu'on acquiert sur leurs âmes, autant par l'ascendant de la volonté individuelle que par celui de la discipline, et en vertu de laquelle vous pouvez, quand bon vous semble, les mener à la mort. J'ai ressenti l'enivrement enthousiaste de ce pouvoir, exercé avec succès sur les Guides que je commandais pendant la dernière guerre, et à présent que ma force m'a été révélée, j'en cherche naturellement l'emploi dans les chances de l'avenir. »

Il fallut, pour le moment, renoncer à ces visées belliqueuses. Un avancement rapide retint Hodson dans les cadres de l'administration civile. On l'avait nommé personal assistant du Commissaire pour les Etats en deçà du Sutledge (Cis-Sutlej-States). A peine installé à Kussowlee (mars 1851) ses lettres expriment une vive satisfaction. Son supérieur hiérarchique, M. Edmonstone, est un homme de premier ordre. Il a un immense appétit, et la besogne ne leur manquera point à son acolyte et à lui, car ils ont sous leur sceptre,—et c'est bien le mot,—autre cinq districts anglais, neuf Etats souverains, c'est-à-dire nominalement indépendants, mais placés sous l'influence britannique. Depuis des années, le pays est livré à l'anarchie ; les dispositions du populaire y sont des moins conciliantes ; bref, il y a beaucoup à faire, beaucoup à risquer, beaucoup de travail, beaucoup de responsabilité. Que demander de mieux, s'il vous plaît ?

Le ton joyeux des lettres écrites par Hodson à cette époque s'explique, d'ailleurs, par des espérances d'un autre ordre. Il aimait, il était payé de retour. Dès les premiers jours de janvier 1852, il épousait à Calcutta la fille d'un capitaine de vaisseau, veuve d'un gentleman du comté de Hauts.

La guerre des Birmans, qui allait éclater, menaçait de troubler leur lune de miel, car le régiment de Hodson (First Bengal European Fusiliers) était désigné pour cette campagne, et il s'attendait à être rappelé au corps ; mais l'expédition ne parut pas assez importante pour qu'on eût recours aux mesures extrêmes.

En revanche, le commandement du corps des Guides venant quelques mois plus tard, à vaquer, le Gouverneur-général l'offrit à Hodson, qui ne laissa pas échapper cette occasion de reprendre le harnais. Une pareille mission, après sept ans de service, lui paraissait à bon droit un coup de fortune, et nous le voyons repousser avec dédain l'offre d'échange que lui adressait le Secrétaire de l'Administration centrale pour les affaires militaires.

« Eh quoi ! s'écrie-t-il, pour 200 livres sterling (5000 fr.) de plus par an, je renoncerais à commander un bataillon d'infanterie et un escadron et demi de cavaliers, avec quatre officiers anglais sous mes ordres ? ... Non vraiment. Je préfère une selle à un fauteuil de bureau, et la frontière, surtout la frontière de Peshawur, toujours menacée, à cette vie respectable de la capitale, vie de promenades en carrosse, de dîners privés, de toilettes, etc. Enfin je préfère l'ambition à l'argent. »

Et le 1er novembre, il se retrouvait, avec une sorte d'enthousiasme, à la tête de ses chers « Guides, » jadis créés, organisés par ses soins.

Trois cents cavaliers, cinq cent soixante fantassins, mieux qu'un régiment, telle était cette troupe d'élite, qui, vingt-quatre heures après avoir passé sous ses ordres, partait de Peshawur pour aller faire campagne dans le Huzara.

« Nous avons tout ce qu'il nous faut pour une jolie petite expédition de montagne, si ce n'est toutefois des ennemis. C'était jadis une condition sine qua non pour faire la guerre ; maintenant on s'en passe

à merveille. La forteresse que nous sommes chargés de détruire n'existe plus depuis bien des mois, et nous avons à établir, dans un territoire d'où il a été chassé, un de nos alliés indiens, lequel, par malheur, ne veut à aucun prix qu'on l'y rétablisse. Quant à mon autorité, elle est tant soit peu despotique. J'enrôle et je casse qui bon me semble ; je fais donner des écrivains, j'inflige la prison, je dégrade, j'avance à ma fantaisie tous mes hommes, compris les officiers indigènes (non les autres). —toutefois avec cette clause restrictive, qu'un seul abus de pouvoir m'ôterait jusqu'au moindre de ces brillants privilèges. Il faut une suprématie de ce genre quand il s'agit de faire marcher les sauvages de race et de langage divers, ramassés depuis les rivages de l'Hindou-Koosh et de l'Himalaya jusqu'aux plaines du Scinde et de l'Hindoustan, gens plus enclins à frapper qu'à se plaindre, et plus insouciers de tuer un homme qu'on ne pourrait l'imaginer dans notre Angleterre civilisée. »

La campagne dont il parlait lui-même avec tant d'insouciance, fut une des plus rudes qu'il eût jamais faites ; elle dura sept semaines, par un temps glacial, au sein de montagnes abruptes, couvertes de forêts, et défendues avec acharnement.

Jusqu'à ce jour, on n'avait pu recueillir aucun détail sur cette expédition du Huzara. La politique du gouvernement anglo-hindou était de représenter la frontière nord-ouest comme parfaitement tranquille, et de reporter toute l'attention sur la guerre qui se faisait à l'autre extrémité de l'Empire.

Seulement,—et peut-être pour dédommager Hodson de cette ingratitude calculée,—on lui offrit le commandement d'un vaste district, l'Euzofai, formant la majeure partie de la province où les Guides étaient cantonnés. Il fit ses conditions, demandant à cumuler tous les pouvoirs militaires et civils du pays qu'il aurait à régir ; on accéda, sans trop de résistance, aux désirs qu'il manifestait, et nous le retrouvons, dès le mois de juin, maître et seigneur souverain d'un petit royaume, ou tout au moins d'un grand-duché.

C'était là ce qui lui convenait par excellence, et on le sent à la gaieté avec laquelle il décrit lui-même ses mille et mille travaux. Ils sont racontés avec plus de charme encore, par la campagne distinguée qui en partageait les fatigues et en allégeait le poids. Bien des Parisiennes,—sans vouloir médire d'elles,—trouveront peut-être, en lisant quelques extraits de ses lettres, que mistress Hodson prenait bien aisément son parti d'une situation compliquée outre mesure. Quant à nous, c'est avec un vrai plaisir que nous reproduisons ces singuliers tableaux de famille.

« Janvier 1854.

« Représentez-vous une plaine immense nivelée comme un tapis de billard, mais beaucoup moins verte, n'étalant, çà et là, pour tout vestige de végétation, que quelque petit massif d'épines à chameaux, haut de dix-huit pouces. A l'est, à l'ouest, au sud, le regard ne rencontre pas autre chose ; au nord, on revanche, les neiges éternelles de l'imposant Himalaya, étincelant et rayonnant, comme un diadème aux reflets roses, par-dessus la première rangée de ses avant cimés, dans les mamelons antérieurs avoisinent notre camp. Que diriez-vous, s'il vous fallait vivre en ce désert ? Et quels yeux vous ouvririez en voyant nos officiers s'asseoir à table avec leur sabre au côté, leurs pistolets à la ceinture ! Le babu ne va jamais prendre l'air sans une escorte de cavaliers. Quel bel effet pareil cortège produirait dans Hyde-Park ! »

« 15 avril

« Vous me demandez quelques détails sur la vie que nous menons ici. Eh bien ! je vais vous raconter une de nos journées. A peu de chose près, vous aurez l'histoire de toutes.

« Peu après la première pointe du jour, au son du clairon, William se lève pour se rendre à la parade, et de là au fort qu'il fait construire pour nous abriter ultérieurement. A neuf heures, tout est prêt pour le déjeuner, après lequel William rentre dans la tente qui lui sert de cabinet. Il y reçoit les rapports du régiment, examine les recrues, hommes ou chevaux, écoute les plaintes, règle les différends, etc. Le commandant militaire fait ensuite place au magistrat, et William va s'installer dans la kutcherry, c'est-à-dire à diriger sur son tribu-

nal, où il juge les affaires civiles, reçoit les pétitions, concilie les intérêts privés (avec plus encore d'et cetera). Vous aurez quelque petite idée de ce travail quand je vous dirai que dans le cours du mois de mars, mon mari a rendu vingt et une sentences en matière criminelle, dans des affaires de meurtre, de coups et blessures destinés à donner la mort, et jugé près de trois cents menus délits, folies, vols, etc. A deux heures, il vient donner un coup d'œil à sa petite fille et avaler un verre de vin.

Bientôt après cinq heures, on prend le thé, après quoi nous demandons les chevaux, et nous voilà en selle jusqu'à huit heures. C'est alors que je vais avec lui visiter les travaux de la forteresse, ceux du jardin, ceux des routes. De temps en temps nous nous détournons de cette route quotidienne pour aller déterminer le site d'un village, d'un puits à creuser, la direction d'un cours d'eau.

(A continuer.)

LA QUESTION DES CÉRÉALES

LA RÉCOLTE EUROPÉENNE

La récolte de 1872 a été excellente, et son rendement exceptionnellement singulièrement facilité la réussite des emprunts, exceptionnels aussi, que la France avait dû contracter pour payer sa défaite.

La récolte de 1873 sera mauvaise, tout le monde en convient ; et dès à présent la hausse du prix du pain, hausse hélas ! trop justifiée, nous annonce un hiver difficile, surtout si la stagnation des affaires continue.

Le mal est donc certain, inévitable ; mais pour l'empêcher de s'aggraver, il importe d'en mesurer l'étendue sans l'exagérer, sans le diminuer.

La France consomme en moyenne 90 millions d'hectolitres de blé. Ce chiffre de notre consommation répond assez bien au rendement d'une année moyenne. Toutefois, comme lorsque le rendement de la récolte dépasse la moyenne, l'on s'empresse d'exporter cet excédant ; vienne une année de rendement en dessous de la moyenne, il faut acheter à l'étranger du blé pour combler le déficit et l'acheter fort cher, tandis qu'on a vendu bon marché. C'est là une des plaies les plus vives de notre agriculture, tant que l'on n'aura pas, à l'aide, soit des institutions de crédit, soit des dépôts publics et privés, pourvu à l'organisation sérieuse et pratique des réserves en céréales d'une année à l'autre.

La récolte prévue de 1873 ne sera, semences déduites, que de 68 millions d'hectolitres : d'où la nécessité de nous procurer à l'étranger et en Algérie 22 millions d'hectolitres.

Existe-t-il en France, soit chez les particuliers, soit dans les magasins du commerce, un stock de nature à atténuer ce chiffre d'importations nécessaires, le Français de Paris ne le croit pas et voici les raisons qu'il allègue :

« Nous manquons, dit-il, de données, malheureusement, pour évaluer les restants actuels de cette récolte, soit en grains et en gerbes dans les grandes fermes, soit en grains et en farines dans les docks et magasins du commerce.

« A propos de ces derniers, un fait capital qu'il importe de relever, c'est qu'ils se trouvent réduits à de minimes approvisionnements dans un moment où la France a besoin d'y avoir recours. On accense de ce mal le rétablissement de la surtaxe de pavillon. Il y a du vrai dans ce reproche ; mais la cause la plus grave est dans la surtaxe d'entrepôt, qui grève de 3 fr. par quintal les blés importés en France par navires étrangers. C'est par suite de cette mesure fiscale, que les magasins d'Anvers et de Gènes regorgent de grains qui, sans cette mesure intempestive, eussent été mis en vente au Havre et à Marseille. La première mesure à prendre, dans la situation présente, est donc de supprimer la surtaxe d'entrepôt, qui n'a été que le rétablissement de l'échelle mobile sous une forme nouvelle ; car, si l'année 1872 avait été mauvaise comme celle de 1873, la surtaxe n'eût certainement pas été votée ; nous doutons même que M. Thiers, qui osait tant de choses, eût osé la proposer. »

Le premier résultat d'une mauvaise récolte est de restreindre la consommation du blé à laquelle les populations rurales suppléent par des grains inférieurs, des pom-

mes de terre, des châtaignes, de telle sorte qu'en supposant le rendement de la récolte de 1873 inférieur de 22 millions d'hectolitres au rendement moyen, ce n'est pas ce chiffre de 22 millions d'hectolitres qu'il faudra demander à l'importation, mais seulement 12 millions.

« Quant à la question de savoir, ajoute le Français, à quel prix nous payerons ces apports, la solution dépendra des deux éléments que voici ; 1. l'importance des déficits dans les pays d'importation ; 2. l'importance des stocks disponibles dans les pays exportateurs.

« Sur le premier point, nous venons de dire notre opinion sur le déficit de la France ; le déficit de l'Angleterre est triple environ ; bien que le beau temps ait favorisé la maturation des blés, l'Angleterre se plaint comme nous de la récolte ; en outre, ses magasins sont fort dépourvus. On évalue ses besoins d'importation à 30 millions d'hectolitres. La Belgique et la Hollande ont également besoin de recourir à l'étranger pour 3 ou 4 millions d'hectolitres. La Suisse, de son côté, achètera de 6 à 7 millions d'hectolitres. L'Italie se suffira à grand-peine. En somme, l'Europe occidentale aura de 45 à 50 millions d'hectolitres de blé à tirer de l'étranger. A 28 fr. l'hectolitre, c'est un tribut de 1,200 millions de francs au moins à payer aux pays exportateurs.

« Dans ces Etats, il ne faut pas classer l'Allemagne, qui aura à peine de quoi se suffire, même en comptant les blés de la Pologne, la récolte en blé n'ayant été suffisante que dans les provinces septentrionales, et les seigles étant aussi mal partagés en Allemagne que chez nous.

« Or, l'on sait que le seigle est la céréale du peuple allemand. Dans les provinces danubiennes et dans la Russie méridionale les récoltes sont très variables ; on signale des provinces satisfaites et des provinces maltraitées. La Hongrie, d'après les dernières nouvelles, n'est pas aussi bien partagée que l'annonçait le rapport de M. Leinkauf, au Congrès de Vienne. Le rapport jugé d'après l'aspect des épis sur pied et des gerbes ; il paraît qu'au battage, il y a eu beaucoup de mécomptes. Désormais, il est reconnu que les récoltes ne doivent être évaluées que d'après les blés égrenés.

« En somme, l'Europe orientale ne pourra pas nous venir en aide pour plus d'un tiers ou deux cinquièmes du déficit. Ce sont l'Algérie, l'Espagne et surtout les Etats-Unis qui auront à parfaire nos approvisionnements. L'Algérie et l'Espagne ne peuvent fournir plus de quatre à cinq millions d'hectolitres ; le négoce de Marseille a déjà pris ses mesures pour tirer de là tout ce qu'il y aura de grains disponibles, tant pour la France que pour la Suisse, si ce pays s'adresse, comme il l'a fait jusqu'ici, à Marseille, de préférence aux marchés allemands.

« C'est donc de l'Amérique que l'Europe occidentale tirera les moyens d'échapper à une disette qui, sans les progrès de la circulation et de la production moderne, friserait de près la famine. Heureusement, les nouvelles relatives aux récoltes d'Amérique sont très rassurantes. Il n'est pas jusqu'au Chili qui nous importera son contingent d'importations, en échange de nos produits manufacturés. »

Le commerce maritime doit donc s'attendre à un grand mouvement d'importation de blés pendant les derniers mois de 1873. Qu'à ce mouvement, qui sera nécessairement favorable aux ports de mer, corresponde un mouvement analogue dans la production des objets manufacturés destinés à l'exportation, et la crise des subsistances, dont on est en droit de se précociter, se trouvera heureusement sinon tout à fait conjurée, du moins considérablement atténuée.

LIBRE IMPORTATION

Nous recevons, de source officielle, l'importante information suivante :

« La loi du 30 janvier 1872 établissant une surtaxe de pavillon et une surtaxe d'entrepôt sur les grains importés en France est abrogée, par décret en date du 29 août dernier. Les farines et grains importés en France, soit par territoire, soit par navires français ou étrangers, sont donc, dès à présent, exemptés des droits auxquels ils étaient astreints en vertu de la dite loi. — (Cour, des E. U.)

LETTRE DE ROME

(Correspondance particulière du Franco-Parlant.)

Rome, 2 septembre 1873.

Victor Emmanuel était attendu et annoncé à Rome où l'appelaient la nécessité de pourvoir aux besoins d'une situation qui s'aggrave tous les jours. Il lui avait fallu quitter les plaines de Valsavaranches, en Piémont, où il chassait selon son habitude. Mais il s'était arrêté en route pour chasser encore dans les forêts de San Rossara, en Toscane, près de la mer. Ce sont des forêts magnifiques très giboyeuses qu'il a volées à son oncle, le grand duc de Toscane. Enfin, au moment de prendre le train pour Rome, il s'est dit qu'après tout ses ministres étaient des valets, qu'il était trop bon, lui, de se déranger pour aller à eux et il leur a ordonné de venir à Florence, ce qu'ils ont fait aussitôt.

Permettez-moi de dire en passant que dans notre Europe constitutionnaliste et démocratique les rois, devenus simples fonctionnaires, conservent ou plutôt prennent un ton d'absolutisme outrageant et que les ministres d'Etat, revêtus d'un pouvoir considérable et d'une responsabilité énorme, se font d'une platitude sans égale. Il y a entre les couronnes et le peuple des abîmes de haine et de mépris, et jamais les mots de liberté, d'indépendance, de progrès, de dignité, n'avaient masqué une telle servitude, une telle bassesse, une telle rouille vers la barbarie. Je ferme la parenthèse.

Des entretiens du roi avec le président du cabinet (M. Minghetti) il est résulté, dit-on, que le voyage à Vienne et à Berlin a été résolu. Le roi ne voulait pas. Il sentait les périls et l'inanité de cette représentation. D'un côté il trouvait le moment mal choisi pour défier la France, car le voyage à Berlin se fait dans ce but; de l'autre côté, il lui répugnait de se montrer à Vienne où sa figure sera très désagréable à la Cour. Mais la secte a imposé le voyage et il faudra le faire, vers le milieu de septembre.

M. Minghetti, qui est ministre des finances, c'est-à-dire l'homme le plus embarrassé du monde, a voulu demander au roi comment S. M. entendait faire le voyage. Sera-ce aux frais de l'Etat, ou aux frais de la liste civile? Tout donne lieu de croire, a-t-il dit, que V. M. va à Vienne et à Berlin pour sa satisfaction personnelle, et qu'en conséquence les frais seront payés par la liste civile. « Et le roi s'est mis à jurer en criant :

— Ah ! ça, est-ce que vous croyez que je vais m'amuser ? C'est l'Etat qui payera ou je n'irai pas. »

S'amuser ! Voilà un mot de roi constitutionnel.

Une autre question plus grave a été traitée, c'est celle dont j'ai déjà eu l'honneur de vous parler et sur laquelle toute la presse italienne garde le silence; la question de l'adoption en Italie de la législation prussienne contre le clergé et du système militaire pour l'armée.

M. Visconti-Venosta chargé, en sa qualité de ministre des affaires étrangères, de traiter ces deux questions avec M. de Kenderell, représentant prussien près le gouvernement italien, a fait valoir quelques objections très-fondées.

Dans l'adoption de la législation prussienne, l'Italie doit tenir compte des différences considérables, radicales qui existent entre les deux pays. L'Allemagne a 19 millions de protestants, des catholiques appelés Vénéc et des catholiques appelés d'Etat. L'Italie n'a que des populations catholiques romaines; elle est le centre de la catholicité sur lequel le monde tient les yeux fixés; elle sert de résidence au Pape, au Sacré-Collège, aux congrégations, à la hiérarchie catholique. Comment adopter et appliquer la même législation. L'Etat fait tout ce qu'il peut, mais il est bien obligé de tenir compte des différences, tant que la génération ne s'est pas ralliée aux idées modernes.

En ce qui touche l'organisation de l'armée italienne, plus le système prussien, on est d'accord avec le général Ricotti, ministre de la guerre, pour avoir les mêmes ordres, les mêmes forces dans les divisions, les brigades, les régiments. On adoptera la théorie et la tactique suivies en Prusse. Mais dans les détails de l'administration, comme dans ceux de la discipline, de la nourriture, de la marche, etc. on sera bien obligé de tenir compte du tempérament, de l'éducation, de l'aptitude du soldat italien qui n'est pas le soldat prussien.

Or, les objections de M. Visconti-Venosta sont mal accueillies à Berlin; M. de Kenderell proteste, paraît-il, et tout le parti avancé accuse le pauvre M. Visconti Venosta d'être Français. Un vrai crime par le temps qui court.

Il s'est agi aussi de la nécessité de reconnaître officiellement le gouvernement de Madrid. Mais l'Italie ne saurait prendre en Europe l'initiative de cet acte considérable. Elle ne peut qu'insister auprès de la Prusse. Or la Prusse a trouvé que l'Angleterre, la France, la Russie, et les

Etats-Unis sont disposés à garder la neutralité et à ne pas reconnaître la république espagnole. L'Angleterre même aurait reconnu préférentiellement don Carlos comme belligérant si elle n'avait craint de pousser par là les Etats-Unis à reconnaître aussi comme belligérants les révoltés de l'île de Cuba, ce qui entraînerait très probablement la fin de la domination espagnole dans cette île. Si vous savez combien l'Angleterre redoute avec raison tous les précédents qui peuvent porter atteinte au principe colonial dans lequel elle a placé son existence.

Quand à la question financière, on ne sait rien ou peu de chose des plans de M. Minghetti. C'est un rêveur en qui nul n'a confiance, et les fonds publics, un moment relevés par la spéculation, baissent à vue d'œil. De tous côtés éclatent des crises commerciales. Les banquiers, les agents de change, les marchands sont abusés et ont épuisé les ressources qu'offraient momentanément les petites banques à l'aide des crédits artificiels. Il y a à Rome 400 magasins fermés pour cause de faillite.

On ne sait à quelle époque sera de nouveau convoqué le Parlement. Mais ce que l'on sait, et très-bien, c'est que le cabinet tel qu'il est composé n'osera pas affronter la représentation dite nationale où la majorité est inexorablement contre lui.

Reste la ressource de modifier le cabinet en y appelant des hommes de la gauche ou de dissoudre la chambre.

Le Pape continue à se bien porter, encore que les médecins lui aient demandé de suspendre ses audiences afin de ne point se fatiguer. Mais autour de lui le parti de ses ministres, de ses serviteurs, laisse fort à désirer. En vérité le Vatican est une prison. Les peines morales, la longue attente, les privations ont ébranlé non pas les courages mais les santés.

On assure que le Pape a choisi parmi les prélats romains et étrangers dix cardinaux qui ne seront déclarés, par un acte émis de Sa Sainteté, qu'après sa mort, afin que ces dix cardinaux puissent, sans passer par les formalités d'un consistoire, entrer au conclave.

Le Taux de l'Escompte.

(Traduction libre d'un article du Blackwood's Magazine.)

Le taux de l'escompte est un élément de grande importance dans l'existence commerciale des nations modernes. C'est un fait qui résulte de la création des banques et il tire sa signification absolue des services que les banques rendent au commerce. Une banque transporte l'usage du capital de ceux qui ne sont pas en état de l'employer à ceux qui le sont; et les ressources ainsi acquises par les commerçants sont tellement vastes, que tout commerce d'une certaine grandeur a pour base l'escompte. C'est par son aide que le négociant est soulagé de l'obligation de limiter ses opérations jusqu'à concurrence de ses propres moyens; il obtient de l'escompte le pouvoir de conduire d'énormes affaires hors de toute proportion avec ses ressources à lui. Un manufacturier, par exemple, est celui qui fait les marchandises à l'avance avant que le consommateur se présente enfin pour les acheter. Il doit pouvoir aux salaires, à l'outillage et aux matières premières pour ses procédés de fabrication, et un espace de temps, plus ou moins long, doit survenir avant que l'acheteur en dernier lieu, prêt à payer les marchandises, fasse ses achats et restaure les frais. De grandes affaires pourraient à peine être établies en dehors d'un pareil système, même si des fortunes considérables y étaient placées. La banque apporte son aide qui n'est rien moins que gigantesque. Par la simple méthode d'un billet portant reconnaissance d'une dette et promesse de paiement à un jour convenu, le commerçant se met au travail avec des ressources qui ne sont pas les siennes.

Le grand manufacturier achète son coton ou sa laine avec des billets, et quand il devient dus, il y fait face à l'aide d'autres billets, pour lesquels il a en retour vendu des marchandises. Ceci, les billets qu'il a reçus sur la vente de ses marchandises, il les fait escompter à la banque, et un nouveau tour d'opérations commence. Il en est de même du marchand. Il vend une cargaison à New-York; il est payé au moyen de billets. Sans l'aide d'une banque, il attendra jusqu'à l'époque du paiement de ses billets avant de continuer son commerce. Une banque prend, c'est à dire achète ses billets et lui fournit des moyens de ne pas interrompre le cours de ses affaires.

Nous voyons donc que l'action intermédiaire des banques réside au sein même du commerce gigantesque des temps modernes. Les commerçants font usage des fonds que leur fournit le banquier, au lieu d'y pourvoir par eux-mêmes. Ils comptent, comme base de leurs affaires, sur les avances qu'ils obtiennent des banques moyennant escompte. Ils vendent sur billets, dans l'espérance absolue que les banques achèteront ces billets; et si les banques

refusent d'acheter, c'est-à-dire d'escompter ces billets, ou si cet escompte se fait à des taux très élevés, il est évident que des complications désastreuses pourront facilement surgir. Des entreprises, commencées avec les meilleures perspectives, peuvent résulter, par les difficultés du marché monétaire, en des pertes immenses, et, en dernier lieu, toute la communauté commerciale peut être atteinte de paralysie et éprouver toutes les angoisses d'une crise, et malheureusement pour le négociant, il se trouve aux prises avec un marché des plus changeants.

Les termes auxquels les banques achètent des billets, varient excessivement à différentes époques. Des grains subits assaillent certains centres de commerce au moment où le malheureux négociant se voit pressé d'effectuer le paiement des billets échus à l'époque même où ceux qu'il a reçus de l'Inde ou de l'Australie, en paiement de ses marchandises, ne peuvent pas être escomptés du tout, ou seulement à des termes exorbitants. Il peut avoir calculé sur un escompte de 4 oyo avec une apparence raison; il peut facilement, par des causes imprévues, se trouver face à face avec un escompte de 10, s'il peut même, avec de pareils termes, obtenir de l'escompte pour son papier. Son sort certainement sera de perdre, ou de se ruiner tout-à-fait.

Ainsi, il devient donc de quelque importance pour tous les marchands de prévoir, s'il est possible, le cours probable du taux de l'escompte, et d'estimer à l'avance la nature et la force de ces influences qui gouvernent la masse des ressources mises à la disposition des banquiers. C'est l'effet sur l'intérêt collectif du commerce, infiniment plus que son action sur les compagnies, les part ou actions et autres placements du marché monétaire, qui donne au taux de l'escompte une importance à laquelle rien ne résiste.

Ecoles des Frères

On lit dans un journal français, le Soleil :

« Aujourd'hui nous avons entre les mains un document bien propre à donner la mesure de la sincérité des attaques dirigées contre les Frères des Ecoles Chrétiennes. Comme on n'a pas de grief précis à formuler contre eux, on les accuse généralement d'obscurantisme, mot vague qu'on trouve dans toutes les bouches radicales, et qui ne signifie absolument rien; à moins que ceux qui l'emploient ne veuillent dire que l'enseignement des Frères et des Sœurs est de tous points inférieur à celui des maîtres laïques, et qu'il n'a d'autre résultat que d'obscurcir l'intelligence des enfants qu'on leur confie. Nous ne voyons pas que ce mot, dans la phraseologie révolutionnaire puisse avoir un autre sens.

Eh bien, il a été fait un relevé officiel des bourses obtenues pendant les 27 dernières années par les écoles congréganistes de Paris concourant avec les écoles laïques. Voici les chiffres que la statistique nous apporte :

De 1848 à 1873, sur un total de 1,135 bourses, 918 ont été accordées aux congréganistes, 222 aux laïques, c'est-à-dire que la proportion est de 4/5 contre 1/5 en faveur des frères.

Ces chiffres se passent de commentaires, et nous serions curieux de savoir comment les journaux radicaux y pourraient répondre. Certes, voilà une preuve éclatante de la supériorité de l'enseignement laïque : sur 1,135 bourses, il en obtint 222 ! Mais que serait-ce donc si les Frères n'avaient pas obtenu l'intelligence de leurs élèves, et combien de bourses auraient-ils conquises ?

Quoi que l'on fasse ou que l'on tente, cette statistique en dit plus que toutes les théories d'enseignement et les phrases creuses des idéologues. L'enseignement des Frères est, nous ne voulons pas dire meilleur, on ne serait pas juste, mais certainement aussi que celui des laïques. Quel que soit le dévouement de ces derniers, il ne peuvent et ne pourront jamais, dans les grands centres de population, lutter avec ces hommes que leur foi soutient, qui ne voient dans l'enseignement qu'une mission sainte, et qui parlent aux enfants de Dieu et de morale chrétienne, savent élever leurs âmes aussi bien qu'éclairer leurs esprits.

Nous n'attendons pas d'explications. L'épreuve est faite aujourd'hui, et à ceux qui veulent supprimer les Frères, nous n'avons plus qu'un mot à répondre : Faites comme eux !

Nous reproduisons avec plaisir du *Courrier du Canada*, une lettre du Révérend Père Eugène de Gerlach, Jésuite, aumônier des *Zouaves Pontificaux*, à monsieur le Président de l'Union Allée.

« Liège, le 5 Sept. 1873

« Il me serait difficile, mon bien cher ami, de vous exprimer la satisfaction que m'a causée la lecture de l'admirable procès-verbal de votre réunion du 31 juillet. L'élevation des sentiments, la vivacité de la foi, le véritable esprit du régiment s'y font sentir à chaque ligne, dans un langage empreint de calme et de simplicité.

Nulle part les traditions du régiment ne sont plus glorieuses que chez vous, et les derniers venus parmi nous, vous êtes partis empreints de la plus profonde conviction de dévouement à l'Eglise.

Loin de moi, mon cher ami, de ne pas admirer la conversation de cette belle association du Sacré-Coeur en France, les réunions de Nantes et leur adoration nocturne, les Sociétés de Pie IX, en Belgique et en Hollande, celle de St. Sébastien, en Angleterre; mais nulle part on ne retrouve plus d'élan dans le dévouement, plus d'union dans les idées, plus de fraîcheur dans la tendresse que dans votre Canada.

Chaque jour, je bénis Dieu de vous avoir connu, d'avoir été l'ami d'un grand nombre d'entre vous, chaque jour je demande au Seigneur de vous conserver fidèles comme vous l'êtes, défendant l'Eglise à Québec comme à Rome, avec le même esprit de dévouement et de générosité.

Si votre procès-verbal m'a causé une si grande joie, que vous dirai-je de l'admirable photographie que vous avez eu la bonté de m'envoyer ! J'en ai été extrêmement touché, elle m'a rappelé les plus doux souvenirs. Quant à la vôtre et celle de A. J. Plamondon, je les conserve soigneusement sur la table; la grande a été placée sur velin et fait suite dans un album spécial aux beaux souvenirs que vous m'avez déjà envoyés. L'album porte sur la reliure : *Le Canada à Rome 10 mars 1868 — 20 Septembre 1870.*

Veuillez serrer la main bien amicalement sur moi à Plamondon.

Que vous dire de l'Europe ? Le mouvement commence je crois à se dessiner, grâce au Sacré-Coeur et aux pèlerinages à Paris le Monial. La France rêverait la Fille aînée de l'Eglise, et le roi Victor Emmanuel prépare notre revanche par son voyage à Berlin.

Demeurons toujours, mon cher ami, bien uni dans le Sacré-Coeur, et croyez-moi,

Votre bien attaché aumônier,

EUGENE GERLACHE.

Nous apprenons que le ministère, donnant suite au projet approuvé par le parlement fédéral à sa dernière session, s'occupe actuellement de l'organisation d'une police ou "gendarmérie à cheval" pour la province de Manitoba. Voici les principales conditions de l'embauche : Ceux qui feront partie de ce corps s'engageront à servir pendant trois ans. La solde sera de 75 cts par jour avec la nourriture, l'habillement et les soins médicaux. Outre ces avantages, un lot de 160 acres de terre sera octroyé à chacun d'eux à l'expiration de son service.

Ce corps doit se composer d'hommes d'élites, robustes, sobres, instruits, et sur qui le gouvernement puisse se reposer en toute confiance pour la répression des délits dans les territoires du Nord-Ouest. La discipline sera celle en usage parmi les organisations choisies, c'est-à-dire que chacun devra se conduire en homme d'honneur. Si l'un d'eux faillit à son devoir, il ne sera pas puni, mais congédié immédiatement.

Inutile d'insister sur les avantages que l'organisation de ce corps offre à tous les canadiens : il suffit de le honorer pour en concevoir de suite toute la valeur. Il va sans dire que le gouvernement n'éprouvera que l'embaras du choix parmi le nombre d'hommes qui se présenteront au bureau de recrutement.

POLICE DE MANITOBA — Les hommes désirant s'enrôler dans le nouveau corps de police montée en gendarmerie à cheval, pour Manitoba et le Nord-Ouest, pourront s'adresser à M. E. A. Brisebois, à l'Hôtel du Canada ou au Casino de Montréal, rue Côté.

Les conditions sont : 1er. savoir lire et écrire soit l'anglais ou le français : 2o. être robuste et doué d'une forte constitution, et pouvant fournir un certificat de bonne conduite.

Gounod et la justice Anglaise.

Voici ce que Charles Gounod lui-même écrit au *Figaro* :

« J'ai refusé de payer cette injustice amendé.....Au bout de quinze jours, citation de comparaitre devant le juge (chief justice) pour payer ou me rendre en prison. Je comparais. Interrogatoire.

LE JUGE. — Vous êtes M. Charles Gounod ?

— Oui, monsieur.

— Êtes-vous disposé à la payer ?

— Non, monsieur.

— Pourquoi ?

— Parce que je ne trouve condamné injustement, mes explications n'ayant pas été entendues.

— Vous préférez donc aller en prison ?

— Oui, monsieur.

— Cependant, réfléchissez ! une misérable somme de 3,000 francs !

— Monsieur, il ne s'agit point de la somme, mais de la justice : je ne payerai pas

plus un centime que je ne payerais un million, si ce centime m'est demandé injustement.

— Mais je ne puis pas changer la sentence; je suis obligé d'appliquer la loi !

— Monsieur, je n'attends pas autre chose.

— Tout ce que je peux faire pour vous, c'est de vous accorder un délai de quinze jours pour vous raviser.

— Monsieur, je suis extrêmement touché de l'intérêt personnel que vous me témoignez; mais le droit ne se ravise pas, et je doute que ma conviction, âgée de 55 ans, change en quinze jours.

Le juge s'est alors adressé aux clercs de l'avoué de mon adversaire; et, après avoir exprimé que jamais de sa vie il n'avait signé un arrêt qui lui fût plus désagréable, il a ajouté :

— Vous le voyez, M. Gounod est absolument déterminé, et je ne vois pas quel bénéfice la partie adverse trouvera à le faire emprisonner.

BOUADAES.—BONS MOTS.

PAUVRE SPECULATION. — On se souvient qu'en janvier 1872, dit le *Courier* de San Francisco, il se forma en cette ville une société par action, dans le but de recouvrer le trésor qui se trouvait à bord du galion espagnol *Leocadia*, lorsque ce navire fut coulé sur la côte de l'Equateur en 1802.

La valeur de ce trésor était estimée approximativement à quatre ou cinq millions de dollars en monnaie d'argent, cela valait bien la peine de risquer quelque chose, d'autant plus qu'au dire des promoteurs de l'entreprise, le sauvetage pouvait s'opérer sans grandes difficultés. La société fut donc organisée au capital de 150,000 dollars divisés en quinze cents actions de 100 dollars chacune, sur lesquelles 45 p. 100 furent versés presque immédiatement. Ces actions ne tardèrent pas à faire prime, tant l'affaire semblait s'annoncer sous d'heureux auspices, et l'on en connaît un certain nombre qui changèrent de mains à 200 et même 300 dollars pièce. Mais les actionnaires, pour la plupart, préférèrent garder leur stock, convaincus qu'ils étaient que l'opération ne pouvait manquer de leur rapporter plus de vingt fois l'argent qu'ils avaient risqué.

Bref, il y a dix mois, le steamer *Mary Taylor*, affrété par la société, quitta notre port muni de tous les appareils nécessaires : l'on peut croire que son retour fut attendu avec impatience. Il est revenu mercredi dernier, mais ce qu'il rapporte ne répond guère aux espérances de la société, car tout ce qu'il a pu recouvrer est une somme de la valeur originale de 5,000 dollars, en monnaie espagnole. Nous disons la valeur originale, parce que la plupart de ces pièces ont été tellement corrodées par l'action de l'eau salée qu'il est douteux qu'on en retire même 4,000 dollars. Après de longues et patientes recherches, les chefs de l'expédition ont été amenés à conclure, ou que le gros du trésor avait été entraîné à des profondeurs où il est impossible de le retrouver, ou qu'il avait été complètement dévoré par les vagues. Les pièces que l'expédition a rapportées sont presque toutes des doubros au millésime de 1800; ils sont rongés au point que beaucoup ont à peine l'épaisseur d'une pièce de dix sous.

Comme les 45 p. c. souscrits à l'origine n'ont pas suffi à défrayer les dépenses de l'expédition, la société s'est vue obligée, à différentes époques, de faire à ses actionnaires des appels de fonds sous forme d'assessments. Ces assessments représentent une somme de 12 dollars par action, et maintenant, il est question d'en lever un dernier, de 5 dollars, pour couvrir la balance des frais. Ce sera donc quelque chose comme 93,000 dollars qu'aura coûté à ceux qui l'ont nourri ce *wild cat* aquatique.

— Un instituteur primaire à la lumineuse idée d'interroger en public les moutards confiés à ses soins :

— Elève Camusot, approchez et répondez.

— M'sieur, j'arrive de la campagne.

— Tout le monde sait ça; mais ce que l'on ne connaît pas, c'est votre force sur l'arithmétique.

— C'est mon fort, m'sieur.

— C'est ce que nous allons voir.

D'un nombre entier, si vous retirez les trois quarts, que vous restera-t-il ?

— J'sais pas, m'sieur.

Prenons un exemple. Voici une pêche. Je la coupe en quatre. J'en donne le quart à chacun de vos camarades. Que vous restera-t-il ?

— Pardi ! le noyau.

— Un quiproquo amusant, mais qui sur l'heure a dû faire faire une tête à celui qui en était l'objet. La parole est à l'événement.

Un jeune avocat stagiaire plaide pour la première fois à la cour d'assises. Son bonhomme de père arrive de province pour assister à ses débuts et se mêle au public ordinaire de ces spectacles gratuits.

L'accusé est un tout jeune homme : son défenseur emporte d'assaut l'acquiescement.

Le père pleure d'attendrissement et d'orgueil. Un spectateur s'approche de lui :

— Oh ! monsieur, lui dit-il, vous êtes le père ? ... Vous devez être bien heureux ! ...

Mais qu'il n'y revienne plus, car s'il n'avait pas été si bien défendu...

— Mais, m'ssieur, dit le provincial en se redressant, je suis le père... de l'avocat !

Tableau.

— Sur le pont des Arts :

— Où qu'tu descends, Polyte ? Tu vas pas ben sûr chercher ton prix Monthyon ?

— Qu'est que tu nous ennuies avec ton prix Monthyon ! ... C'que j'voudrais voir descendre c'est le prix Dupin.

— Une ascension en ballon, faite par quelques membres du congrès scientifique de Lyon, a eu des incidents dramatiques, dont nous trouvons quelques détails dans le *Statut public*, de Lyon.

Les ascensionnistes étaient au nombre de cinq, savoir : MM. les docteurs Merctius, doyen de la Faculté de médecine de Montpellier, et membre correspondant de l'Institut, les docteurs lyonnais Coutagne et Pozzi, M. Estienne, de Lyon, et l'aéronaute Poitevin. M. Merctius est âgé de 68 ans, et pour son malheur il a été le plus maltraité dans la descente.

Le voyage s'est opéré avec une grande rapidité. On a franchi 200 kilomètres en moins de deux heures, le ballon étant poussé par un vigoureux vent de sud-ouest.

La descente, qui a eu lieu au fort des Rousses a été trop rapide par suite d'une rupture de la soupape, et les savants se sont vus précipités à terre plus vite qu'il n'aurait fallu. M. Merctius a été fortement contusionné.

M. Poitevin a eu moins de mal; il serait presque rétabli aujourd'hui. Mais l'honorable doyen de Montpellier a eu pour quelques jours de chaise longue. Il a supporté avec un grand courage les six heures de charrette qu'il a dû subir pour gagner un gîte au village des Rousses.

MM. Coutagne, Estienne et Pozzi sont bien portants.

— On lit dans le *Moniteur de l'Algérie* :

Dans le courant d'avril dernier, un nommé Ruault, ancien lieutenant sous la Commune, condamné à mort par le conseil de guerre et dont la peine avait été commuée en celle de huit ans de travaux publics, parvint à s'évader du pénitencier de Douéra, où il était détenu. Il se procura un faux certificat au moyen duquel il obtint au commissariat de police de Bougie, un livret d'ouvrier sous le nom de Puch ou de Bueh, qui se rendit à Philippeville, où il s'embarqua pour France.

Arrêté de nouveau, il fut incarcéré; avant-hier soir à 5 heures, extrait des prisons de Marseille, pour être conduit, sous l'escorte de la gendarmerie, à bord du paquebot la *Corse*, à destination d'Alger. Il fut déposé dans la cale du navire avec d'autres condamnés; mais, pendant la nuit, vers 11 heures, trompant la surveillance des gendarmes, il endossa des vêtements d'une certaine élégance, enveloppés dans un petit paquet, mit un lorgnon, des gants et se présenta devant le commandant du bord en lui déclarant qu'il venait de voir un homme se précipiter dans la mer.

Le commandant fit stopper immédiatement le navire et reprit sa marche qu'après deux heures de recherches qui naturellement furent infructueuses.

Toutefois, on trouva, dans la cale, à la place du détenu absent, un billet signé Ruault, constatant que ce dernier était fatigué de la vie, et qu'il s'était volontairement jeté à la mer.

Ruault, continuant son rôle, eut ensuite le soin de signer et de faire signer par les passagers des premières une attestation en faveur des gendarmes, afin de leur éviter une punition.

Tout allait donc pour le mieux, et Ruault devait se croire déjà en sûreté, lorsque, ce matin, l'un des condamnés avec lequel il avait été embarqué le reconnut sous son déguisement et le fit prendre par les gendarmes, qui, cette fois, firent bonne garde après l'avoir solidement enchaîné. Débarqué ce matin, Ruault a été écroué à la prison militaire de notre ville.

Loterie Ville-Marie.

Nous prions le public de se rappeler que le tirage de la loterie doit avoir lieu le 1er Octobre prochain : en conséquence vous devez vous hâter d'acheter immédiatement des Billets que vous trouverez chez le géant, No. 5, rue St. Sacrement, ainsi qu'à différents autres endroits de la Cité. Pour \$1.00 on peut avoir la chance d'en avoir \$5,000. Ce risque ne coûte pas cher.

Décès.

En cette ville, le 21 courant, à l'âge de 13 mois, Marie-Henriette-Hosanna, enfant de M. N. G. Turcotte, typographe.

ANNONCES NOUVELLES.

PROVINCE DE QUEBEC } COUR SUPERIEURE  
DISTRICT DE MONTREAL

Emille Dugas dite Labrèche, épouse de François Dugas dit Labrèche, chartrier de la Cité et du district de Montréal.  
Demanderesse  
Contre le dit François Dugas dit Labrèche, Défendeur.  
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le quinzisième jour de Septembre mil huit cent soixante-treize.  
L. S. MAILLET.  
Avocat de la Demanderesse.  
Montréal, 18 Septembre 1873.

Acte concernant la Faillite de 1869.

Dans l'affaire de Isidore Paquin de la Cité de Montréal, commerçant tant en son propre et privé nom, que comme faisant affaire sous les noms et raison de Isidore Paquin et Cie.  
Failli.  
Le failli n'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont motivés de s'assembler à son place d'affaires No. 33, Rue St. Dominique à Montréal, le 6 Octobre prochain, à 10 h. a. m. pour prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un synde.  
G. H. DUMESNIL.  
Synde Provisoire.  
Montréal, 22 Septembre 1873.

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION  
St. Jacques.

Fonds d'appropriation \$1000.000 composé de parts de \$2.000 chaque.

BUREAU DE DIRECTION PROVISOIRE :

J. P. Rottot, Eer., M. D., Président.  
Edmond Beauvais, Eer., Secrétaire-Trésorier.  
DIRECTEURS :  
Chs. Desmartheu, Eer., Conseiller.  
Jos. Brunet, Eer., Conseiller.  
J. W. Crevier, Eer., | Olivier Robert, Eer.  
Alfred Trudeau, Eer., | Jos. Beauchamp, Eer.

Les livres de souscription de cette Société sont ouverts depuis quelques jours au magasin de Monsieur Edmond Beauvais, le secrétaire pro tempore au No. 37, de la rue Ste. Catherine, et ceux qui désirent y prendre des parts sont respectueusement priés de le faire sous peu, attendu que l'empressement qu'on a déjà mis à souscrire, obligera la dite Société à les fermer très prochainement.  
Le Bureau de la dite Société se tiendra sur la rue Ste. Catherine dans le Quartier St. Jacques et sera ouvert tous les soirs après six heures pour faciliter l'expédition des affaires.  
Les avantages incontestables que cette Association offre sur les autres Sociétés de ce genre, dont elle diffère dans son mode de remboursement, sont pour les Directeurs et le public, un sûr garant de la réussite de cette entreprise.  
Une assemblée générale pour la nomination des Directeurs et l'adoption des règlements de la dite Société aura lieu MARDI le trentième courant à sept heures, P. M. dans la Salle de l'Union St. Joseph, 508, rue Ste. Catherine.  
Le public est instamment prié d'y prendre part.  
Par ordre,  
P. BEAUVAIS,  
Secrétaire pro tempore.

LOTÉRIE VILLE-MARIE.

Le Bureau de Direction a jugé à propos, sur la demande d'agents, de remettre le jour du tirage au premier octobre prochain.  
Tous les agents de la Loterie sont priés de faire leur rapport au sousigné d'ici au 15 septembre prochain ; car à cette date tous les Billets dont le rapport ne sera pas fait seront vendus à quelques particuliers.  
En conséquence, tous ceux qui ont acheté des billets doivent s'assurer, soit en référant au "Nouvel-Monde", ou en s'adressant au sousigné, si leurs numéros sont entrés dans les registres, car, dans le cas contraire, ils ne prendront pas part au tirage, et c'est pour donner le temps aux Détenneurs de Billets que nous remercions le tirage, afin d'éviter toute critique.  
Une liste officielle de tous les numéros gagnants sera envoyée à tous les Détenneurs de Billets immédiatement après le tirage qui aura lieu immédiatement le 1er Octobre 1873.  
(Par ordre),  
G. H. DUMESNIL,  
Gérant.

M. T. SARAUULT,  
MARCHAND-TAILLEUR  
No. 213, RUE MCGILL  
EN GROS ET EN DETAIL



L'ASSORTIMENT  
A MEILLEUR MARCHÉ ET LE PLUS CONSIDÉRABLE  
D'HABILLEMENTS DE SAISON  
M. M. T. SARAUULT est à même de fournir dans le plus court délai toutes les Commandes qui lui seront adressées.  
Montréal, 8 Mai 1873

ANNONCES NOUVELLES.

IL FAUT  
Avant tout se chauffer

CAR C'EST  
UNE PRÉCAUTION SANITAIRE  
De première nécessité.

Où trouverez-vous le remède infailible contre les rhumes de cerveau, d'estomac, les rhumatismes ? Nulle part ailleurs et à meilleurs marchés qu'au NOUVEAU MAGASIN DE CHAUS-SURES,  
N. 489, RUE MIGNONNE

En cet établissement vous trouverez à satisfaire vos goûts, sans que votre bourse ait l'air d'en souffrir.  
Depuis la botte fine, la chaussure la plus élégante de l'enfant, jusqu'au soulier fort et pesant du travailleur, tout se trouve dans ce magasin de manière à satisfaire les exigences des plus exigeants.

Le sousigné offre en vente toutes les marchandises et haut mentionnées à des prix défiant toute compétition, car il s'engage à les donner pour argent comptant à 25 pour cent meilleur marché qu'ailleurs.  
Le raison qu'il en donne est péremptoire et sans réplique : Ayant fait un contrat avec l'Ecole de Réforme de Montréal, il est conséquemment en position, vâ la modicité des prix de la main-d'œuvre, de livrer à ses pratiques des ouvrages de première qualité, comparativement moins chers que ses concurrents dans la même branche de commerce, peuvent les donner.  
Le sousigné ne veut pas surfaire la réputation de son atelier, seulement il se croit en droit de mentionner que les ouvrages qui en sont sortis ont toujours obtenu les premiers prix aux Expositions Provinciales de Québec et d'Ontario.  
Il invite les intéressés et ses amis à venir visiter son Magasin qui sera ouvert à l'inspection SAMEDI, le 6 courant, tout en les priant de remarquer que le vieux proverbe n'est pas faux savoir : "qu'un homme mal chaussé ne saurait être bien habillé."

CHS. TOURVILLE,  
489, Rue Mignonne,  
voisin de l'Ecole de réforme, Montréal.

PROVINCE DE QUEBEC }  
DISTRICT DE MONTREAL

No. 2906.  
Pans la Cour Supérieure pour le Bas-Canada,  
Jeudi, le QUATRIÈME jour de SEPTEMBRE mil huit cent soixante-treize.  
JOSEPH TRUDEAU, père Bourgeois, de la paroisse de St. Joseph de Chambly, dans le District de Montréal,  
Demandeur,  
vs.  
Dame JULIE LAJOIE, son épouse, ci-devant de la dite paroisse de St. Joseph de Chambly dans le District de Montréal et actuellment absente de cette Province et de la Puissance du Canada, et la dite Julie Lajoie, d'ement autorisée du Demandeur son époux à ester en justice à l'effet des présentes,  
Défenderesse.

IL EST ORDONNE, sur la motion de J. C. Gagnon, Eer., Avocat du Demandeur en autant qu'il appert par le retour de A. Sévigny, un des huisseries jurés de cette Cour, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que la Défenderesse a basé son domicile dans la Province de Québec en Canada, et ne peut être trouvée dans le District de Montréal, que la dite Défenderesse, par un avertissement, à tre deux fois inséré en langue anglaise dans le papier-nouvelle de la Cité de Montréal, appelé The Evening Star, et deux fois en langue française dans le papier-nouvelle de la cité appelé "Le Franco-Parleur" notifiée de comparaitre devant cette Cour, et à répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de dit avertissement, et sur le défaut de la dite Défenderesse de comparaitre et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.  
(Par ordre)  
HUBERT, PAPINEAU & HONEY,  
P. C. 51  
Montréal, 9 septembre 1873.

ACADEMIE.

ACADEMIE COMMERCIALE

DES  
FRERES DES ECOLES CHRETIENNES  
No. 35, Rue Ste. Marguerite  
MONTREAL.

Les Frères des Ecoles Chrétiennes ont accepté, pour deux raisons principales, la Direction de cet Etablissement, ci-devant nommé "Ecole de l'Evêché" : la première, pour accéder aux pressantes sollicitations de Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Montréal et de son très digne Coadjuteur, Monseigneur E. C. Fabre, qui, conjointement avec plusieurs personnes distinguées et influentes de la Cité, les ont, en divers circonstances, fortement engagés à ouvrir une Ecole où la jeunesse pût suivre un Cours complet de Commerce et d'industrie ; la deuxième, dans le but de se rendre le plus utile possible aux jeunes gens qui désirent se procurer le bienfait d'une bonne éducation anglaise et commerciale.

Les Frères ont la ferme confiance que leur Académie offrira aux élèves qui la fréquenteront, tous les moyens désirables d'acquérir une connaissance approfondie de toutes les branches du Commerce et de l'industrie, et, par suite, de pouvoir se placer avantageusement dans un bureau quelconque. Rien n'a été épargné pour que cette institution, sous le rapport des études et du confort matériel, ne soit inférieure à aucune de ce genre.  
L'enseignement se divisera en deux cours, savoir : le Cours Préparatoire et le Cours Commercial. Toute les leçons se donneront en anglais ; mais comme la langue française est indispensable dans ce pays pour tout jeune homme qui désire embrasser la carrière des affaires, elle sera aussi enseignée avec beaucoup de soin par un professeur spécial.

PROGRAMME DES ETUDES.

COURS PRÉPARATOIRE.

TROISIÈME CLASSE.

Instruction religieuse, Lecture anglaise, Ecriture, Grammaire anglaise jusqu'à la syntaxe exclusivement, Orthographe [avec devoirs écrits.] Histoire Sainte, Histoire du Canada, Géographie, Notions de composition anglaise, Arithmétique [mentale et pratique] Lecture française et Grammaire française.

COURS COMMERCIAL.

SECONDE CLASSE.

Instruction Religieuse, Grammaire anglaise, Orthographe, Calligraphie, Composition anglaise, Histoire des Etats-Unis, Géographie, Tenue des Livres (partie simple), Arithmétique, Toisé, Grammaire française et Traduction.

PREMIERE CLASSE.

Instruction Religieuse, Tenue des Livres (en partie simple et en partie double, avec toutes les formes les plus récentes et les plus pratiques des meilleures maisons de commerce), Correspondance commerciale, en anglais et en français, Calligraphie, Grammaire anglaise et française, Composition, Histoires ancienne et moderne, Géographie, Usage des Globes, Arithmétique, Algèbre, Toisé, Géométrie, Dessin linéaire et Notions de Physique.

Le but principal de ce Cours étant de préparer les jeunes gens aux affaires, une attention constante sera donnée aux études commerciales. Les élèves seront exercés aux différentes sortes d'affaires du Comptoir et du Bureau, jusqu'à ce qu'ils deviennent familiers, avec la manière d'ouvrir, de tenir et de fermer les livres, et ils seront initiés à toutes transactions mercantiles, depuis le commerce en détail jusqu'aux opérations les plus compliquées des Banques.

CONDITIONS.

Troisième Classe, par terme..... \$6.00  
Seconde do do ..... 7.00  
Première do do ..... 8.00  
Télégraphie (cours complet).... 5.00

Pour tous les autres détails, s'adresser au Principal de l'Académie, 40, RUE COTÉ.

P. S. — L'Académie s'ouvrira LUNDI, 1er SEPTEMBRE. Les enfants qui ne sauraient ni lire ni écrire, et qui n'auraient pas reçu les premières notions de Grammaire et d'Arithmétique, ne pourront y être admis.  
15 août 1873.—j68-54

SACRE DE Mgr. FABRE

L. E. Desmarais offre en vente de magnifique photographies de Sa Grandeur Mgr. Fabre (12 X 11) au motif de \$1.50.  
Tous les membres du clergé, de ce diocèse, ainsi que tous les amis de Sa Grandeur, s'empresseront de profiter de cette occasion pour se procurer cette photographie si digne d'être conservée. Ils la trouveront en vente chez tous les libraires de la ville, et chez le propriétaire.  
De plus, en visitant ses ateliers on pourra faire l'acquisition de deux autres beaux tableaux : celui du clergé du diocèse de Montréal et le tableau du Conclé oecuménique.  
M. Desmarais invite aussi le public à venir voir la nombreuse collection de photographies des membres du clergé qu'il possède.

ATELIERS

No. 11 Carré Chabollez & No. 7 Rue Sangus net.  
21 mai 73.

MEDICAMENTS.



LE CALIFORNIA VINEGAR BITTERS DU Dr. WALKER est une préparation purement végétale, composée principalement d'herbes médicinales trouvées au pied de la chaîne des montagnes Sierra Nevada en Californie, et dont les propriétés médicinales sont extraites sans emploi d'alcool. Presque tous les jours on nous demande : "D'où vient ce succès sans exemple du Vinegar Bitters ?" Voici notre réponse : Ce remède guérit tous les sujets de maladie et rend la santé au malade. C'est le grand purificateur du sang et le principe vivifiant, un régénérateur et un fortifiant du système. Jamais dans l'histoire il n'a été composé une médecine possédant les qualités remarquables du Vinegar Bitters pour guérir les maladies auxquelles l'homme est sujet. C'est un purgatif agréable en lui-même et qu'on ne rejette, guérissant la Congestion ou l'inflammation du Foie et des Organes viscéaux dans les maladies bilieuses.

LES QUALITES du Vinegar Bitters du Dr. Walker sont Apéritives, Diaphorétiques, Carminatives, Nutritives, Laxatives, Diurétiques, Sédatives, Anti-irritantes, Sudorifiques, Altératives et Anti-bilieuses.

DES MILLIERS DE VOIX RECONNAISSANTES, proclament le Vinegar Bitters comme le plus merveilleux fortifiant du système affaibli.

En suivant les instructions, les EFFETS DE CE REMÈDE se font bientôt sentir, pourvu que les os ne soient pas cariés par un poison minéral ou autres moyens, et les organes viciés lavagés d'une manière irréparable.

LES FIEVRES BILIEUSES ET INTERMITTENTES si fréquentes dans les vallées de nos grandes rivières dans tous les Etats-Unis et principalement celles du Mississippi, Ohio, Missouri, Illinois, Tennessee, Cumberland, Arkansas, Red, Colorado, Brazos, Rio Grande, Pearl, Alabama, Mobile, Savannah, Roanoke, James, et beaucoup d'autres, avec leurs vastes tributaires dans tout notre pays, en été et en automne, et surtout pendant une chaleur extraordinaire et la sécheresse, ces fièvres, dit-on nous, sont invariablement accompagnés de forts dérangements de l'estomac et du foie, et des autres conduits intestinaux. Pour traiter ces maladies, il faut essentiellement un purgatif exerçant une puissante influence sur ces différents organes. Pour atteindre ce résultat, il n'est pas de cathartique comparable au Vinegar Bitters du Dr. J. Walker, chassant aussi promptement les matières visqueuses qui surchargent les intestins, tout en stimulant les sécrétions du foie, et en rendant la santé à tous les organes digestifs.

METTES LE CORPS A LUI DES MALADIES EN PURIFIANT tous ses fluides au moyen du Vinegar Bitters. Aucune épidémie ne peut attaquer un système ainsi purifié.

DYSPEPSIE OU INDIGESTION, Migraine, Douleur dans les épaules, Toux, Oppression de la poitrine, Vertiges, Eructations, agrès de l'estomac, Mauvais goût de la bouche, Attaques bilieuses, Palpitation de coeur, Inflammation des poumons, Douleur dans les reins, et cent autres symptômes douloureux, produits par la Dyspepsie. L'essai d'une bouteille prouvera plus qu'une longue réclame.

LE SCROFULE, OU MAL DU ROI, Tumeurs blanches, Ulcères, Erysipèles, Torticolis, Gouttes, Inflammations serofuleuses, Inflammations indolentes, Affections mercurielles, Ulcères invétérés, Eruptions de la peau, Maux d'yeux, etc., etc. Pour toutes ces maladies ainsi que pour toutes les autres maladies constitutionnelles, le Vinegar Bitters de Walker a prouvé sa puissance curative dans les cas les plus obstinés et es plus rebelles au traitement.

DANS LES RHUMATISMES INFLAMMATOIRES ET CHRONIQUES, Goutte, Fièvres bilieuses et intermittentes, Maladie du Sang, du Foie, des Reins et de la Vessie, ces Amers n'ont pas de rival. Ces maladies proviennent d'un sang vicie.

MALADIES DES TRAVAILLEURS. — Les personnes s'occupant de peintures et minéraux, tels que plombiers, compositeurs, batteurs d'or et mineurs, à mesure qu'ils avancent en âge, sont sujettes à la paralysie des intestins. Pour s'en prémunir, prendre de temps en temps une dose de Vinegar Bitters de Walker.

POUR LES MALADIES DE PEAU, Eruptions, Dartres, Herpes, Pastules, Taches, Boutons, Clous, Furoncles, Impétigo, Teigne, Mal d'Yeux, Erysipèles, Gale, Décolorations de la peau, Humeurs et maladies de la Peau, quels que soient leur nature et leur nom sont littéralement arrachés et déracinés en peu de temps par l'usage de ces Amers.

TAIE, VER SOLITAIRE ET AUTRES VERS se logent dans le corps de tant de milliers de personnes, sont effacement détruits et chassés Auenn remède, aucun vermifuge, aucun anthelminthique, ne dégage le corps de ces vers, comme ces Amers.

DANS LES MALADIES DES FEMMES, jeunes et vieilles, mariées ou non, lors de la puberté, ou au retour d'âge, ces amers toniques exercent une telle influence, que l'amélioration se fait sentir promptement.

PURIFIEZ LE SANG VICIE dès que vous vous apercevez que les Impuretés se font jour dans la peau sous forme de boutons, éruptions ou ulcères ; purifiez-le dès que vous vous apercevez qu'elles obstruent les veines et s'y traitent ; purifiez le sang, dès qu'il tend à se corrompre ; vos sensations vous indiqueront le moment. Gardez votre sang pur, et le bien-être du système s'en suivra.

R. K. McDONALD & CO.,  
Pharmaciens et Ag. Gén., San Francisco, Cal., et coin de Washington et Charlton Sts., N. Y.,  
Se vend chez tous les Pharmaciens et Marchands de Drogueries.

SOUS PRESSE

Pour paraître prochainement  
LA TROISIÈME EDITION  
DU  
CANTUS

Soigneusement revue et corrigée, surtout en ce qui regarde  
L'HARMONISATION DES PSAUMES

No. 11 Carré Chabollez & No. 7 Rue Sangus net.  
21 mai 73.

MEDICAMENTS.

PHARMACIE GLASGOW  
400, RUE NOTRE-DAME, 400

MONTREAL  
ANTI - CHOLÉRIQUE  
(Ou remède contre le choléra)

En vente seulement à la PHARMACIE GLASGOW.

Prix ..... 75cts

DESINFECTANTS !

CHLORURE ET CARBONATE de CHAUX  
COUPEROSE, FLUIDE de CONDY  
CHLORIQUE ! Etc., Etc.

MIEL NOUVEAU !

On vient de recevoir à la Pharmacie Glasgow une quantité de Miel Nouveau exquis.

HOMÉOPATHIE !

Un assortiment complet de Médecines Homéopathiques et de livres traitant sur ces sujets. Aussi les Spécifiques d'Homéopathe, et les Extraits de Hamamelis de Pond.

REMEDE SOUVERAIN CONTRE L'ÉPI-LEPSIE PAR PARODEC.

Cette médecine merveilleuse est préparée d'après les Directions d'un célèbre médecin Parisien, et a été en usage tant au Canada qu'aux Etats-Unis, depuis de longues années avec un succès étonnant.  
Le sousigné peut la recommander avec confiance à tous ceux qui souffrent de cette grave maladie.

EAU MINÉRALE !

DE SAINTE GENEVIEVE !

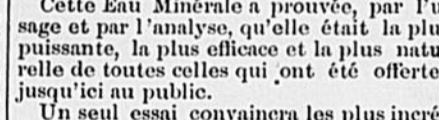
Cette Eau Minérale a prouvé, par l'usage et par l'analyse, qu'elle était la plus puissante, la plus efficace et la plus naturelle de toutes celles qui ont été offertes jusqu'ici au public.  
Un seul essai convaincra les plus incrédules de sa supériorité et de son excellence.  
On la délivre à domicile, sans charge, dans toutes les parties de la ville.

J. A. HARTE, DROGUISTE,  
400, Rue Notre-Dame, Montréal.

HUILE

Foie de Morue

L'HYPHOPHOSPHAE DE CHAUX



Dans cette préparation, il n'y entre que la meilleure huile de foie de morue. Son goût est doux et elle a la consistance de la crème. Elle n'a ni l'odeur, ni le goût de l'huile. L'estomac le plus délicat peut la garder. Préparé seulement par

DEVINS & BOLTON,

Salle d'Apothécarier, Montréal.  
A vendre chez tous les Pharmaciens.

C. — C. — C.

CELEBRE

Cordial Carminatif

REMEDE POUR FACILITER LA  
DENTITION DES ENFANTS  
ET CONTRE LA  
Diarrhée, convulsions, pertes de sommeil et toutes maladies nerveuses auxquelles les Enfants sont sujets

Préparé d'après la recette d'un de nos médecins le plus en renom, les mères de famille peuvent l'administrer avec confiance et succès.

PREPARE PAR  
DEVINS & BOLTON  
PHARMACIENS  
Près du Palais de Justice, Montréal

A vendre chez tous les Pharmaciens et Epiciers.

ASSURANCE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

AGRICOLE

N'assure que les Propriétés des Fermes et les Résidences détachées

ACTIF EN ARGENT..... \$500,000.  
DÉPOT DU GOUVERNEMENT... \$100,000.

BUREAU :  
No. 245, RUE ST. JACQUES  
MONTREAL.

E. H. GOFF, Gérant.

AVANTAGES OFFERTS

1er. La plus grande garantie sous la forme d'un vaste capital monétaire payé et cent mille piastres déposées au gouvernement comme sûreté pour les détenteurs de polices.

2me. Cette Compagnie se borne à assurer les propriétés rurales et les résidences isolées.

3me.—Cette Compagnie assure contre les pertes et dommages causés par la foudre soit qu'il y ait incendie ou non, ceci est ajouté à l'assurance contre le feu et « l'Agricultural » est la seule Compagnie au Canada qui offre cette garantie aux détenteurs de polices.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

“LA CITOYENNE”

DU CANADA

Incorpore par un Acte spécial du Parlement et pleinement autorisée d'après les dispositions, de l'Acte des Assurances.

Sous le patronage de  
S. G. Mgr. BOURGET, Ev. de Montréal

BUREAU CENTRAL

175, RUE ST. JACQUES  
MONTREAL

SIR HUGH ALLAN Président.

Les personnes désirant assurer leur vie sont priées d'une manière toute spéciale d'examiner d'abord le prospectus de cette

Compagnie Canadienne Populaire

Lequel prospectus peut être obtenu de tous les Agents de la Compagnie et de

EDWARD STARK,

Gérant du Département de la Vie,  
17 Janv fm-12

LA COMPAGNIE

ASSURANCE ROYALE CANADIENNE

Contre le Feu et les Accidents de la Mer  
CAPITAL AUTORISÉ ..... \$5,000,000

Cette Compagnie, s'étant conformée aux conditions de l'Acte, est maintenant autorisée et est prête à accepter

TOUTES ESPECES DE RISQUES contre le FEU A DES TAUX MODÉRÉS

Toutes les réclamations seront payées immédiatement après que la perte sera établie.

DIRECTEURS :

Hon. JOHN YOUNG, Président  
J. F. SINCENNES, Vice-Président

ANDREW ROBERTSON | JOHN OSTELL  
J. R. THIBAUDEAU | W. F. KAY,  
L. A. BOYER, M. P. | M. C. MULLARKY  
ANDREW WILSON.

Secrétaire-Trésorier ..... ARTHUR GAGNON  
Gérant ..... ALFRED PERRY.

Bureau Principal, 160 Rue St. Jacques  
19 Septembre 1873. aa-64.

La Compagnie d'Assurance Agricole du Canada.

Voici un témoignage qui parle de lui-même et qui vient augmenter le nombre déjà très-grand que possède cette excellente compagnie :

{ Pointe-Claire, comté de  
Jacques-Cartier,  
5 septembre 1873.

E. H. GOFF, Eer., Gérant de la Compagnie de l'Assurance Agricole, 245, rue St. Jacques,  
Cher Monsieur,

Veillez accepter mes meilleurs remerciements pour la promptitude avec laquelle vous avez couvert la perte de ma grange embrasée par le feu de la foudre, lundi dernier. Les avantages offerts par votre compagnie, savoir : Assurance contre la perte ou le dommage causé par le feu ou la foudre, autant que la promptitude avec laquelle la compagnie s'empresse de couvrir les pertes, sont appréciés à leur valeur par la population de notre endroit.

Je suis, Monsieur,  
Votre dévoué,  
JOSEPH DAoust

COMMERCE.

NARCISSE BEAUDRY, HORLOGER, ORFÈVRE ET BIJOUTIER, 44, COTE ST. LAMBERT, MONTREAL.

M. Narcisse Beaudry, offre ses remerciements... Il annonce avec plaisir à ses amis et au public que ses opérations lui ont permis d'augmenter et de varier l'assortiment de ses bijoux et de ses pierres précieuses.

A. McMAHON, AVOCAT, No. 212, Rue Notre-Dame, Au-dessus des Bureaux de la "Minerve" MONTREAL.

BOIS! BOIS!! 12,000,000 DE PIEDS

Nous avons en mains et offrons au public double millions de planches de bois. Le plus varié et le plus grand assortiment de la ville, comprenant planches de 3 pouces, Pin, Frèches, Planches de deux pouces et d'un pouce et un quart, et un pouce et demi; Pin, Frèches et bois mou, Planches d'un quart, d'une demie et d'un pouce, etc.

Nous avons toujours en mains une grande quantité de planches de pins, de frèches, et ainsi que des plançons, pour cadre de porte, plancher, toit, clôture, etc.

JORDAN & BÉNARD, 19, Rue Notre-Dame, près de l'Hôtel Donagana, 362, coins des Rues Craig et Bonsecours, Carré Viger, et Marché Bonsecours en été.

LAVOIE & LAURENT, MAISON ETABLIE EN 1871

Magasin et Boutique de première Classe, Peintures de Maisons et d'enseignes, Imitateurs, Tapissiers, Décorateurs, Vitriers, Blanchisseurs et Doreurs

147, RUE ST-LAURENT MONTREAL

Parmi nos hommes d'affaires les plus entreprenants, nous pouvons compter MM. L. & L. Leurs importations pour le printemps consistent en PEINTURES, MASTIC, HUILE, VERNIS, VITRES, CLOUS, LAMPES, HUILE DE CHARBON, TAPISSERIES, etc., etc.

M. LAGARDE, tout en remerciant le public en général et ses amis de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, donne avis tout particulièrement aux cultivateurs, qu'il sera toujours prêt à acheter d'eux toute espèce de produits qu'ils apporteront au plus haut prix du marché sans aucun trouble quelconque.

P. LAGARDE, 283 et 287, Rue St. Joseph, en-25

MADAME GRENIER GARDE MALADE, No. 8, RUE JACQUES-CARTIER, No. 8, Près la Rue des Commissaires, Montréal, 5 avril 1873.

J. D. NORMANDIN, REGLEUR ET RELIEUR EN TOUS GENRES ET FABRICANT DE LIVRES BLANCS

Porte voisine du No. 57, Rue St. Gabriel, MONTREAL

D. COLLINS, MANUFACTURIER de BALANCES, Rues Sainte-Thérèse et Saint-Gabriel MONTREAL

Toutes espèces de Balances faites, réparées et mises à neuf. Réparations en ce qui concerne la forge, de machines, de presses à imprimer, fabricant de chaînes à imprimer, etc.

MARCHANDS-TAILLEURS.



ETABLISSEMENT DE PREMIERE CLASSE, SPECIALITE POUR PANTALONS, MM. ROY & CADOTTE, MARCHANDS-TAILLEURS, 517, RUE CRAIG, 517

Ces Messieurs auront toujours en mains un grand assortiment d'Étoffes pour l'été et l'automne, Beaver, Draps, Casimirs, Patrons de Vestes, Tweeds écossais et anglais de première qualité et des patrons les plus nouveaux; aussi, un assortiment complet de Mercerie, (Haberdashery), le tout confectionné sous un court délai et dans le goût le plus récent.

JUSTICE POUR TOUS, Un seul prix, No. 517, RUE CRAIG, No. 517, 5e porte de la rue St-Laurent, MONTREAL



UN TRÉSOR.

—Eh! Bonjour John. —Bonjour Baptiste. —Depuis quand es-tu arrivé de New-York? —J'arrive, mon vieux, j'arrive, et je suis embarrassé de savoir où aller acheter un habillement à la mode et à bon marché.

M. PAUL LAGARDE tient toujours constamment en mains un assortiment considérable des plus variés et des mieux choisis de Marchandises de toute espèce, achetées dans les premières maisons d'Europe.

M. LAGARDE, tout en remerciant le public en général et ses amis de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, donne avis tout particulièrement aux cultivateurs, qu'il sera toujours prêt à acheter d'eux toute espèce de produits qu'ils apporteront au plus haut prix du marché sans aucun trouble quelconque.

P. LAGARDE, 283 et 287, Rue St. Joseph, en-25

DEMANDE, Nous donnerons aux hommes et aux femmes

Dans une affaire qui paiera de \$1 à \$8 par jour, gages que vous ne pouvez trouver dans votre voisinage. C'est une bonne chance pour ceux qui sont sans emploi ou qui ont du temps perdu; garçons et filles souvent pris en remplacement des hommes.

J. LATHAM & Co., 222, Washington St. Boston, Mass. 22 août 1873.

MADAME GRENIER GARDE MALADE, No. 8, RUE JACQUES-CARTIER, No. 8, Près la Rue des Commissaires, Montréal, 5 avril 1873.

J. D. NORMANDIN, REGLEUR ET RELIEUR EN TOUS GENRES ET FABRICANT DE LIVRES BLANCS

Porte voisine du No. 57, Rue St. Gabriel, MONTREAL

D. COLLINS, MANUFACTURIER de BALANCES, Rues Sainte-Thérèse et Saint-Gabriel MONTREAL

Toutes espèces de Balances faites, réparées et mises à neuf. Réparations en ce qui concerne la forge, de machines, de presses à imprimer, fabricant de chaînes à imprimer, etc.

FERRONNERIES.

MAGASIN CANADIEN DE FERRONNERIES

H. BELIVEAU, IMPORTATEUR DE FERRONNERIES ET FABRICANT DE FERBLANTERIES, A l'enseigne de l'Egouline et du Cadenas, 193 et 195, Rue St. Paul, MONTREAL.

M. H. B. tient toujours un assortiment complet D'HUILE, TEREBENTHINES, PEINTURES, MASTIC, VERNIS, VITRES, ETC., ETC.

Poeles de toutes sortes

POELES DOUBLES, à bois, à un ou deux fourneaux, POELES DE CUISINE, à charbon et à bois.

Il pourra toujours, disposer de tous les poêles dont les noms suivent et jouissant, à justes titres de la plus grande renommée, tant sous le rapport de la commodité, que sous celui de l'économie.

LE MORNING OF GLORY, avec une amélioration définitive sur ceux qui ont été vendus l'an dernier, L'ORIENTAL, do LE PROTECTOR GLOBE STOVE, LE MAMMOTH HEATER, LE PRINCE ROYAL, sans aucun doute le meilleur Poêle à Charbon de Cuisine qui soit sur le marché, LE NEW ERA, Poêle à Charbon à bon marché, L'EXCELSIOR, LE PRINCE OF WALES, Poêle double, et un assortiment considérable de Poêles de Cuisine et de Poêles sours, spécialement adaptés aux besoins de ce marché.

Le Département de la Fabrique des articles sera l'objet d'une attention spéciale et aura à sa disposition les meilleurs ouvriers. Les articles de commerce mis en vente dans son magasin seront

DE LA MEILLEURE QUALITÉ, d'une grande variété et présenteront les patrons les plus nouveaux.

Les ordres pour toitures ou pour réparations des toits seront promptement exécutés, à des PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS.

Les ordres pourront être envoyés à son magasin, NO. 193 ET 195 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

MANUFACTURE DE COFFRES FORT DE LA PUISSANCE DE GODFROY CHAPELEAU

A l'épreuve du Feu et des Voleurs, doublés en Acier et en Fer, Constructeur de ponts en fer

Aussi de GARNITURES INTERIEURES, pour voûtes en fer, avec portes à l'épreuve des voleurs. PORTES ET VOILETS en fer à l'épreuve du feu. PORTES EN FER pour Banques, Institutions Publiques et Charniers de Cimetières. COFFRES DE SURETE pour la préservation de Documents importants, Billets de Banques, Débitures, etc. SERRURES BREVETÉES, spécialement adaptées aux portes de Voûtes, Banques, Coffres-forts et Prisons. OUTILS de TAILLEURS de PIERRE. COFFRES-FORTS de SECONDE-MAIN pris en échange de Coffres neufs, ou achetés au plus haut prix du marché.

BUREAU: 320, RUE SAINT-LAURENT, USINE: Coin des Rues Ontario et Saint-Charles, Montréal, 10 Octobre 1872.

FERRONNERIES.

POELES! FERRONNERIES!! FERBLANTERIES!!! CORNICHES ET ORNEMENTS DE RIDEAUX.

L. J. A. SURVEYER, MARCHAND DE FERRONNERIES ET FABRICANT DE FERBLANTERIES, EN GROS ET EN DÉTAIL, No. 524, RUE CRAIG

M. L. J. A. SURVEYER a le plaisir d'annoncer à ses pratiques et au public en général qu'il tiendra toujours, comme par le passé, le meilleur assortiment de Poêles de Cuisine et de passage, au nombre desquels se trouve le meilleur Poêle à Charbon de Passage, dit:

AMERICAN BASE BURNER

Manufacturé par Turnbull & Cie, C'est le plus parfait que l'on connaisse. M. L. J. A. S. attire aussi l'attention sur grand assortiment de

CORNICHES ET ORNEMENTS DE RIDEAUX.

Don't les patrons dédaignent toute compétition. Son département de la Ferblanterie ne laisse rien à désirer. Ses ouvriers sont des plus habiles et les matériaux de la meilleure qualité.

On trouvera toujours chez lui le meilleur assortiment de

POELES, FERRONNERIES, FERBLANTERIES, COUPELLERIES, COUCHETTES EN FER, Etc., etc., etc.

Rendez visite à L. J. A. SURVEYER, No. 524, Rue Craig, MONTREAL.

J. H. WALKER, DESSINATEUR ET GRAVEUR SUR BOIS, 97, RUE ST. JACQUES AU TROISIEME (Près de la Place d'Armes) MONTREAL

MATHIAS BOIVIN, Collecteur. M. Boivin s'occupera de collecter avec soin tous les comptes qu'on lui confiera. Il se chargera aussi de l'impression et distribution des Lettres Funéraires, etc.

LA COMÉDIE INFERNALE. Nous donnons avis à ceux qui désirent se procurer les deux premières livraisons de la Comédie Infernale, qu'ils ne pourront les avoir qu'en achetant la collection complète.

LOTTERIE.

LOTTERIE VILLE - MARIE

Dans le but de venir en aide à différentes Institutions Religieuses.

32,000 BILLETS A \$1.00 CHAQUE

PRIX VALEUR Une propriété (Rue du Bassin, Montréal) loyer annuel, \$500 5,000.00 Deux lots de terre (Rue St. Denis) Tanerieries \$700 chaque 1,400.00 Huit lots de terre (Chemin Ste-Catherine) à \$300 chaque 2,400.00 Quarante-huit lots (Côte Ste-Catherine) à \$50 chaque 7,000.00 Un prix en or de mille piastres 1000.00 Cinquante prix de \$50 chaque 2,500.00 Cent prix de \$25 chaque 500.00 Deux cents prix de \$10 chaque 600.00 Six cents prix de \$1 chaque 600.00 Mille dix prix valant, \$21,200.00

DONS: 1-A l'Eveché de Montréal, pour venir en aide à la construction de la cathédrale. \$2,000.00 2-Pour venir en aide à la Construction de la chapelle de N.-Dame de Lourdes 1,000.00 3-Aux pauvres (Société St. Vincent de Paul) 1,000.00 4-Aux Sœurs du Bon-Pasteur 500.00 5-Aux Jésuites 500.00 6-Aux Oblats 500.00 7-Aux Sœurs de la Providence 500.00 8-Aux Sœurs de la Miséricorde 500.00 9-A la Colonie Populaire 500.00 \$7,000.00

Des Agents Responsables sont demandés

Chaque personne qui vendra dix billets aura le onzième gratis. Les agents seront déposés entre les mains du Procureur de l'Eveché de Montréal.

Le soussigné devra chaque semaine faire un dépôt des billets vendus, et il sera tenu et obligé de publier dans le journal Le Nouveau-Monde le reçu du dépôt accompagné des numéros qui auront été vendus.

La Corporation Episcopale ne sera responsable que des numéros qui auront été ainsi annoncés, accompagnés du reçu du dépôt.

Toutes personnes qui auront pris des Billets dont les numéros ne sont pas publiés dans le journal susdit, sont priés d'en prévenir le trésorier sans délai, afin d'éviter toute erreur.

Le tirage sera fait d'après le mode adopté par les Sociétés de Construction, et sera surveillé par trois Prêtres et trois laïques en présence du public.

Les propriétés données en prix sont au nom de l'Eveché, qui en passera titre au gagnant aussitôt après sa loterie, en par le gagnant payant le coût du contrat.

Ceux qui désirent acquérir des billets pourront le faire en s'adressant au soussigné. POUR \$10 ON AURA 11 BILLETS " 20 " 22 " " 30 " 33 "

Les lettres adressées au soussigné devront être franches de port. S'adresser à G. H. DUMESNIL, Gérant et Trésorier de la Loterie Ville-Marie, No. 5, Rue St. Sacrement, Montréal.

XAVIER CUSSON, ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES, 115, RUE ST. JOSEPH, 115 MONTREAL.

M. X. C. a toujours à la disposition du Public les plus magnifiques et les plus splendides Corbillards de Montréal, ainsi que de magnifiques atelages, Costumes de Deuil, qu'il loue à aussi bon marché que partout ailleurs.

Les personnes qui voudront bien l'honneur de leur patronage, seront très-bien servies tant sous le rapport de la beauté des Corbillards que de la ponctualité et du bon marché.

M. Cusson étant un des plus anciens de ceux qui tiennent des Corbillards à la disposition du Public, il espère, par son zèle, mériter le patronage du Public.

Toujours en mains un Assortiment complet de Cercueils, Tombes, Croix, etc., de tout prix et de toute qualité.

CORBILLARDS A VENDRE ET A LOUER, Montréal, 26 Avril 1873. an-20

LES CELEBRES PASTILLES A VERS DE DEVINS

Approuvées par les Médecins Français et Anglais les plus éminents, sont à vendre chez tous les Pharmaciens et principaux marchands de la campagne. Prix: 25 cents la boîte.

DEVINS & BOLTON, Pharmaciens en Gros, Salle d'Apothécaire, Montréal.

PUBLICATIONS.

"Le Franc-Parleur" NT

D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICATIONS THEOLOGIQUES, PHILOSOPHIQUES, ETC., ETC., ETC.

Taux d'abonnement au journal:

Canada, ... \$3.00 par année. (Payable d'avance) États-Unis, [en or] ... 3.50 " (Payable d'avance) Par numéro, ... 3 centimes.

L'abonnement sera de six mois ou d'un an. L'Édition paraît le MARDI et le VENDREDI.

Les frais de poste que les abonnés ont à payer à leurs bureaux de postes respectifs sont de cinq centimes par trois mois en Canada, et aux États-Unis ces frais de poste sont payables d'avance.

Tarif des annonces: Pour une annonce ordinaire de Naissance, de Mariage ou de Décès, 50 centimes; gratis pour nos abonnés; pourvu que dans les deux cas elle ne contienne pas plus de 15 mots. Informations, avis, etc., publiés dans le corps du journal par la matière courante, 2 centimes par mot pour chaque insertion; même prix pour les nécrologes. Et pour toute annonce concernant le commerce, 8 centimes la ligne pour la première insertion, et 2 centimes la ligne pour chaque insertion subséquente.

Les annonces doivent être envoyées avant le Lundi et le Jeudi soir. Toute annonce envoyée sans mentionner le nombre d'insertions voulues, sera publiée jusqu'à avis contraire.

Une remise libérale est accordée pour des annonces à long terme. Il ne sera tenu aucun compte des écrits anonymes. Les manuscrits non insérés sont détruits.

BUREAU DU "FRANC-PARLEUR," 22, Rue St-Gabriel, Montréal.

On exécute à ce bureau les impressions de toutes sortes en Français et en Anglais, tels que:

PLACARDS, FACTUMS, LIVRES, CIRCULAIRES, CARTES DE VISITES, ac., &c.

A UN PRIX EXTRÊMEMENT REDUIT. Les Lettres Funéraires reçoivent toute notre attention et la plus grande ponctualité, au plus bas prix.

PUBLICATIONS! Toute personne qui aimera à se procurer les pamphlets traitant les questions théologiques et universitaires à l'ordre du jour, trouveront à ce bureau les publications suivantes:

Collection complète de la Comédie Infernale (en cinq livraisons, 40c chaque) ... \$2.00 Dialogue sur une Question Importante ... 15

Premier Fascicule des Pièces Justificatives de la Comédie Infernale, (mémoire de J. B. Charles Bedard, prêtre) ... 40

Second Fascicule de la Comédie Infernale, (mémoire de Mgr. J. N. Provancher, Ev. de Jolibois) ... 10

Troisième Fascicule de la Comédie Infernale, (mémoire de Messire Jos. Marcoux) ... 15

FLORETTI VESCOVILI, extrait des Mandements, Lettres Pastorales, etc., de Mgr. de Montréal (vendu au profit de la construction de la Cathédrale de Montréal) ... 1.00

Réponses au Premier Factum de l'Université-Laval ... 15

Réponses au Second Factum de l'Université-Laval ... 10

Les Quatre Lettres ... 10

Une Conversation (faisant suite aux Quatre Lettres) ... 10

La Télégraphie Saécree ... 10

Le Grand-Vicéray Raymond et le Libéralisme-Catholique ... 10

Il y a du Libéralisme en Canada ... 10

Quelques Considérations sur les Réponses de quelques Théologiens de Québec aux questions proposées par Mgr. de Montréal et Mgr. de Rimouski, etc., etc. ... 30

Vie de Mrs. J. R. Paré, archevêque, curé de la paroisse de St-Jacques le Majeur ... 30

Annales Religieuses et Historiques de la paroisse de St-Jacques le Majeur ... 35

Index Analytique des Décisions Judiciaires rapportées de 1864 à 1871, etc., etc., broché ... \$3.00 " " relié ... 4.00

Du Modérantisme ou de la Fausseté Moléculon ... 25

Le Rev. P. Jacques Marquette, S. J., notes de voyages à la découverte du Mississippi. 25

Lettres d'une Papiste ... 15

Le Don Quichotte monténégrin sur sa Résistance ou M. Dessulles et La Grande Guerre Ecclésiastique. ... 40 (Frais de poste non compris)

REMARQUES. Les correspondants sont priés de n'écrire que pour apprendre au public des choses intéressantes et utiles. Dans aucun cas ils ne sont dispensés de faire connaître leur nom, au moins aux rédacteurs.

Les manuscrits déposés ne sont point rendus. Les journaux qui seront échangés, ainsi que toutes communications se rapportant à la rédaction et à l'administration du journal, devront être adressés, franc de port, à M. ADOLPHE OUMET, bureau du "Franc-Parleur," No. 22 Rue St. Gabriel, Montréal.

Toute personne qui nous fournira cinq abonnements, aura droit à la réception gratis du "Franc-Parleur," pendant un an.

"LE FRANCO-PARLEUR," 22, Rue St-Gabriel, Montréal.